

Description des images fixes : présentation de la norme AFNOR Z 44-077

Marie-Claude Thompson,
BnF, département des Estampes

Jean-Arthur Creff, BnF,
Service de la coordination bibliographique, AFNOR CG 46/CN 3
« Modélisation conceptuelle des données »

L'image fixe est un des derniers types de document dont la description est normalisée en France alors que dès 1977 l'IFLA propose un ISBD (International standard bibliographic description) consacré aux documents autres que les livres (NBM pour Non-book materials).

Ce retard n'est pas le fruit d'une négligence. Le chantier est ouvert vers 1975, mais, les discussions échouant régulièrement, ce n'est qu'en 1986 qu'un groupe d'experts a jeté les bases de cette norme. Le département des Estampes teste alors cet avant-projet en cataloguant 15 000 estampes révolutionnaires. En 1994, le texte est repris et revu par un nouveau groupe d'experts, puis soumis à enquête publique, pour être publié en 1998.

Comment expliquer ce retard ?

Tout d'abord, l'image a longtemps été classée dans les bibliothèques par auteur et par sujet : l'accès au document assuré, la description bibliographique ne semblait pas immédiatement indispensable. De plus, les images sont conservées dans une grande variété d'établissements : musées, agences, photothèques, bibliothèques... Le travail en commun de ces établissements, pour être enrichissant, est cependant complexe en raison de traditions différentes : la rédaction d'un texte commun a donc demandé de longs travaux. Enfin, c'était un pari difficile de vouloir décrire grâce à un même texte à la fois une gravure de Dürer ou de Toulouse-Lautrec, une photographie d'Atget ou de Doisneau, une affiche de cinéma, un lot de cartes postales, etc.

Toutefois, l'image est un document qui s'applique particulièrement bien à la description bibliographique. On retrouve les notions de titre, d'auteur, d'édition, de

réédition, d'impression, de collection : notions connues des catalogueurs d'ouvrages. L'image par son statut d'illustration est souvent intimement liée à l'ouvrage qu'elle accompagne, et donc à sa description. Enfin, l'image fait souvent partie d'un ensemble ou d'une série (portfolio, suite...) : notions décrites dans les ISBD.

Présentation de la norme

La norme permet une description d'une grande souplesse, grâce à deux paramètres :

a. Le niveau : la description peut être complète (dans ce cas, chaque état d'une estampe sera décrit), de niveau moyen (par exemple, on ne mentionne ni l'adresse de l'éditeur ni l'enseigne), ou de niveau minimal (pour un signalement rapide de fonds).

Pour chaque niveau, la liste des éléments maintenus est normalisée.

b. Le traitement : il peut être fait :

- pièce par pièce ;
- par ensemble éditorial (un portfolio, un album de photographies, etc.) ;
- par ensemble factice (une boîte de cartes postales sur un même thème).

Dans le cas des traitements par ensemble, il est toujours possible de dépouiller.

Le catalogueur doit à chaque fois choisir le traitement qui réalise la meilleure harmonie entre finesse et efficacité de la description, ce qui lui donne une grande souplesse. Entre description très complexe et signalisation d'un fonds, le catalogueur choisit son scénario.

De plus, par la distinction entre œuvre et exemplaires, la norme s'applique particulièrement bien à la description des documents multipliables produits en plusieurs exemplaires à partir d'une matrice (élément d'impression ou négatif) : pour une estampe dont on conserve quatre exemplaires, on établira une seule notice à laquelle seront rattachées quatre notices de données locales reprenant les particularités d'exemplaires. Les éléments communs à tous les exemplaires seront décrits dans le corps de la notice ; tout ce qui est propre à l'exemplaire que l'on a entre les mains sera décrit au niveau de la notice de données locales. Ainsi, par exemple : une dédicace gravée est donnée en note au niveau général ; une dédicace manuscrite est donnée au niveau des caractéristiques d'exemplaire.

Les informations sont réparties selon les zones propres aux ISBD :

- le titre (ou légende, dialogue, texte...) et la (ou les) mention (s) de responsabilité (signatures, mention de fonction) ;
- la notion d'édition, d'état ou de tirage ;
- le lieu d'édition et l'éditeur lorsque le document est édité ; la date d'édition ou de création du document ; le lieu d'impression et l'imprimeur ;
- la description matérielle du document (nombre de documents traités, supports, techniques, notion de couleur ou noir et blanc, dimensions) ;
- la collection ou l'ensemble auquel appartient le document (titre et n° de collection) ;
- les notes (justificatifs, compléments d'information, références bibliographiques...).

On peut ainsi espérer à terme partager les ressources iconographiques, enjeu essentiel pour les établissements spécialisés.

Exemple

Traitement document par document édité – une estampe

A. Description complète

Il n'est plus tems [sic] !/ P. Bouillon, professeur du Lycée de Paris, inv. et del. ; P. Audoin, membre de l'Académie Impériale-Royale des Arts de Vienne sculp. – [2^e état]/ écrit par Dien. – A Paris : chez l'auteur, rue Neuve Egalité, n° 298, près la porte St Denis, 16 ventôse an 12 [1805] ([Paris] : imprimé par Ramboz). – 1 est. : eau-forte, burin ; 39 x 32 cm (im.), 48 x 34 cm (f.).

L'état porte une dédicace au comte de Coblenz ainsi que ses armoiries, séparant le texte en deux colonnes.

La pièce est annoncée dans le Salon de 1804.

B. Description moyenne

Il n'est plus tems [sic] !/ P. Bouillon, inv. et del. ; P. Audoin, sculp. ; écrit par Dien. – A Paris : chez l'auteur, 16 ventôse an 12 [1805] ([Paris] : Ramboz). – 1 est. : eau-forte, burin ; 39 x 32 cm (im.)

C. Description minimale

Il n'est plus tems [sic] !/ P. Bouillon, inv. et del. ; P. Audoin, sculp. ; écrit par Dien. – Chez l'auteur, 16 ventôse an 12 [1805]. – 1 est.